



Bruxelles, le 13 mai 2022  
(OR. fr)

8951/22

PE-QE 53

#### NOTE POINT "I"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	<b>Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen</b> – Examen par le Coreper

---

Le Comité des représentants permanents est invité à examiner les projets de réponses aux questions avec demande de réponse écrite figurant dans les documents énumérés à l'annexe de la présente note.

En application de l'article 12, paragraphe 2, point a), du règlement intérieur du Conseil, la présidence a l'intention de proposer de recourir à la "procédure de silence" pour l'adoption des textes des réponses aux questions avec demande de réponse écrite susmentionnées.

**Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen**

- a) E-000165/2022 posée par Filip De Man (ID)  
Pourparlers entre le président Biden et le président Poutine le 10 janvier 2022 à Genève  
8244/22 PE-QE 42
  - b) P-000661/2022 posée par Thomas Waitz (Verts/ALE)  
Décision du Conseil relative au lancement d'une politique de "défense commune"  
8262/22 PE-QE 43
  - c) E-000821/2022 posée par Marco Zanni (ID), Anna Bonfrisco (ID), Susanna Ceccardi (ID), Valentino Grant (ID), Antonio Maria Rinaldi (ID)  
Évolution du conflit Russie-Ukraine et la réponse européenne  
8338/22 PE-QE 45
  - d) P-000988/2022 posée par Nikolaj Villumsen (The Left)  
Emprisonnement en Iran de Zara Mohammadi, dirigeante d'une association culturelle et enseignante en langues  
8386/22 PE-QE 46
-